

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N°6225PFCE09

Pouvoir Adjudicateur :

Chambre de commerce et d'industrie Réunion
5 b rue de Paris - CS 31023
97404 Saint Denis Cedex

Tél : 02 62 94 20 00

Fax : 02 62 94 22 90

Objet de la consultation :

**Accord cadre pour l'achat et la livraison de denrées alimentaires pour
l'établissement de formation du Centhor - CCI Réunion**

Procédure de passation : marché de procédure-formalisée en accord cadre

Date et heure limites de remise des offres :

Le 10.04.2025- à 12h- heure locale- Ile de la Réunion

Article 1 premier - Objet de la consultation

1. Objet et nature du marché

Le présent marché a pour objet l'achat et la livraison de denrées alimentaires pour l'établissement de formation du Centhor - CCI Réunion.

Ce marché est de type accord cadre de type multi attributaire se déroulera en 2 phases.

- Phase A : Pré sélection de trois prestataires classés du premier au troisième pour chacun des lots.
- Phase B : Le premier sera interrogé en priorité, les autres le seront en cas de non-disponibilité du premier et donneront lieu à des marchés à bons de commandes.

Ce marché est composé de 17 lots, son financement est sur fond propre et autre fond et fait suite à une déclaration sans suite pour une mise en conformité de la loi EGALIM du marché n°6224PFCE20.

1-1 Lieu d'exécution des prestations :

- ❖ CCI Ile de la Réunion - CENTHOR
1 route de l'éperon
97435 Saint Gilles les hauts.
- ❖ CCI Ile de la Réunion - CENTHOR - Couleurs Mélangées
12 Rue de Kerveguen
ZI du chaudron
97495 Ste Clotilde Cedex

Classification CPV :

- 1500 0000 : Produits alimentaires, boissons, et produits connexes
- 15100000 : Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande

1-2. Caractéristiques principales du marché :

Marché à lot fractionné à bons de commande et multi attributaire.

Les commandes seront établies au fur et à mesure des besoins par les sites indiqués à l'article 1-1 du présent document.

Article 2 – Condition de la consultation

2-1 Etendue de la consultation : Accord cadre passé en procédure formalisée en application des articles : R2124-1 à 6, R.2162-1 et 4, R 2113-1 à 3 ; R2162-13 à 14 ; avec minimum du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

2-2 Type de marché

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande, en multi attribution avec minimum pour les 17 lots désignés à l'article 3-1-1.

3 - Dispositions générales du marché

3-1-Décomposition du marché

3-1-1 Allotissement

Le marché est composé de 17 lots :



LOT N ° 01 : CHARCUTERIES DE PORC
LOT N ° 02 : EAUX
LOT N ° 03 : JUS DE FRUITS – BOISSONS SANS ALCOOL - SOFTS
LOT N ° 04 : EPICERIES – ALCOOLS DE CUISINE – PATES – FECULENTS SECS
LOT N ° 05 : LEGUMES ET PUREES SURGELES – FRUITS ET PULPES SURGELES -
PRODUITS GLACES SUCRES
LOT N ° 06 : FRUITS ET LEGUMES FRAIS
LOT N ° 07 : LEGUMES SOUS VIDE 4ème GAMME
LOT N ° 08 : PRODUITS DERIVES DE VOLAILLE - VOLAILLES SURGELES –
LOT N ° 09 : POISSONS & FRUITS DE MER SURGELES
LOT N ° 10 : PRODUITS SPECIALISES DE PATISSERIE
LOT N ° 11 : PRODUITS LAITIERS - YAOURTS
LOT N ° 12 : RIZ
LOT N ° 13 : VIANDES & ABATS FRAIS
LOT N ° 14 : VIANDES ET ABATS SURGELES
LOT N ° 15 : PRODUITS SURGELES EN VIENNOISERIES - PATISSERIES - TRAITEUR
LOT N ° 16 : POISSONS & FRUITS DE MER FRAIS
LOT N ° 17 : OVOPRODUITS

Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots mais dans son intégralité.

Variantes : non

Option :

Le marché comporte des options complémentaires au sens communautaire : Avenant, marché complémentaire et reconduction.

3.1.2 Durée du marché

Le marché est conclu pour une période de 1 an à compter de sa date de notification. Il sera reconductible 3 fois par période annuelle et ce pour une durée maximale de quatre ans. La date de démarrage du marché est prévue courant 2024.

3-2- Mode de règlement

Le règlement des prestations se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

3-3 Forme juridique de l'attributaire

Conformément aux dispositions des articles R2142-1 à 27 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019, les candidats peuvent se présenter seuls ou sous la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

Toutefois, chacun des opérateurs économiques, membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

3-4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation **au plus tard 10 jours avant la date fixée pour la remise des offres**. Les soumissionnaires en seront informés et ils devront alors répondre sur la base du dossier sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Situation juridique :

La situation propre des opérateurs économiques

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent). Elle sera signée par le représentant du candidat, en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants. Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles R2142-1 à 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et qu'il est en règle au regard des articles L 1512-1 à L 1512-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- La remise d'un DC2 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.
- Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières.
- Les candidatures qui sont accompagnées des pièces mentionnées aux articles R2143-3 à 5 du décret du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

Le(s) candidat(s) sélectionné en phase A produira une attestation sur l'honneur ou fournira les pièces justificatives concernant :

- Qu'il a satisfait à ses obligations fiscales (3666 SD) et sociales
- L'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,

B. Les capacités économiques et financières

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles.

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

C. Les capacités techniques et professionnelles– références requises

L'attestation de la compagnie d'assurance

Le justificatif de la situation au répertoire SIRENE (pour le numéro SIRET)

La preuve des capacités du candidat peut être apportée par tous moyens considérés comme appropriés par l'acheteur (exemple : attestations bancaires, certificats éventuels de qualification professionnelle, etc.).

GROUPEMENT

En cas de groupement, l'intégralité des pièces ci-dessus doit être fournie par **chacun des membres du groupement**.

SOUS-TRAITANCE

Les éventuels sous-traitants sont tenus d'effectuer les mêmes formalités (DC4 et Capacités économiques et financières ainsi que capacités techniques et professionnelles).

Le candidat présente le DC4 dûment complété avec la candidature.

DUME (Document Unique Européen)

Lorsque le profil acheteur le propose, le candidat peut fusionner son DUME avec celui de l'acheteur.

Si le DUME n'est pas proposé par l'acheteur, le candidat a toujours la possibilité de transmettre son DUME, celui-ci est accepté.

Ces documents devront être datés et signés en original par une personne habilitée à engager l'entreprise. Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1, DC2 (nouveau modèle) ou le document unique de marché européen (DUME) et le 3666-SD rédigé en français, dûment complétés et comportant au minimum les éléments ci-dessus. Ces formulaires sont disponibles sur le site : <http://www.minéfi.gouv.fr>.

3-5-Conditions d'obtention des documents

Directement par téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 4 - Pièces constitutives du marché

4-1- Pièces constitutives (documents à produire)

- L'acte d'engagement complété et signé
- CCP paraphé et dûment visé "lu et approuvé"
- Le bordereau de prix
- Annexe conflit intérêt

- DC1
- DC2
- 3666-sd (attestation fiscale)
- URSSAF (attestation sociale)
- ou DUME (facultatif)

Pièces générales

Le CCAG-FCS (en référence, n'est pas joint au marché), applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services CCAG-FCS en vigueur à la date de la signature du présent marché.

Le candidat attributaire produira une attestation sur l'honneur concernant :

- l'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

4-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française

4-3 Unité monétaire

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Article 5 - Conditions de dépôt des offres

5.1 - Conditions d'envoi des propositions

Dépôt électronique directement à l'adresse suivante :

- <https://www.marches-publics.gouv.fr>
- **Une copie de sauvegarde sur format électronique est obligatoire pour tout Dépôt électronique. (Peut être transmise)**

Article 6 - Jugement des propositions

6.1 Sélection des candidatures

- VTO : 45%
- Prix : 55%

Valeur technique de l'offre 45% (pondération)

Les renseignements fournis ci-dessous feront notamment l'objet d'une description sous de mémoire technique élaboré par le candidat évalué sur 100 **Pts maximum**

Respect de la demande par rapport au lot (40 points)

Descriptif produits par lot (20 points)

Catalogue/listing produits (20 points)

Variétés des références/groupes d'articles/diversification (10 points)

Remise appliquée sur référence catalogue ne figurant pas dans les lots (10 points)

Respect de la demande : Le nombre de produits proposés par le candidat par lot : 40 pts maximum

-50 % de produits proposés	50 % de produits proposés	70 % de produits proposés	80 % de produits proposés	100 % de produits proposés
0 Pts	20 Pts	28 Pts	32 Pts	40 Pts

Descriptif produits par lot : 20 pts maximum

10 pts : La performance en % de produit répondu

- De 50 % des articles	De 50 à 99 % des articles	100 % des articles
0 pts	10 pts	20 pts

10 pts : Les performance en % d'approvisionnement en produits de qualité durables ou biologique au sens de la loi EGALIM

< 2%	Entre 2% et 5%	Entre 6% et 10%	+11%
02 pts	05 pts	7pts	10 pts

Ces caractéristiques doivent être indiquées dans la colonne de chaque Bordereau de prix/ SIQO (Sigle officiel d'identification de la qualité et de l'origine)

Catalogue / Listing produits complémentaires du fournisseur ne figurant dans les lots : 20 pts maximum

- De 3000 produits	De 3001 à 9999 articles	+ de 10000 Articles
0 pts	10 pts	20 pts

Variétés des références /groupes d'articles/diversification du fournisseurs ne figurant dans les lots : 10 pts maximum

- 10%	De 10 à 14%	+ 15%
0 pts	5 pts	10 pts

Remise appliquée sur référence catalogue ne figurant pas dans le lot : 10 pts maximum

La Remise Fournisseur :%
(10 Pts maximum)

Le prix : 55% (d'après le BP du lot)
(100 Pts maximum)

- Prix (forfaitaire)

Note maximale X prix offre moins disante
Prix offre analysée

La note finale N de chaque offre

$$N = (VTO \times 0.45) + (Np \times 0.55)$$

En cas de prix manquant sur les annexes financières, l'offre sera déclarée non conforme.
L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète pourront être écartées :

Déroulement de la procédure :

Les soumissionnaires sont informés des conditions de rejet des offres :

- Les offres parvenues après la date et l'heure limite,
- Les offres qui ne respectent pas les exigences formulées (offres irrégulières)
- Les offres dont le prix excèdent les crédits alloués ou la rentabilité du cours (offres inacceptables)
- Les offres sans rapport avec le marché (offres inappropriées)

Présentation de l'offre : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 et L2141-1 à 14 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique

Un classement sera fait par lot ce qui permettra au pouvoir adjudicateur d'établir la multi attribution à (3) trois candidats par lot. Le premier sera l'attributaire principal du marché et les deux autres le seront en cas de défaillance de la première ou deuxième ligne.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite directement :

➤ <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Une réponse via la plateforme sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

7 PROCEDURES DE RECOURS

Seul le droit français est applicable en cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de saint Denis de La Réunion. Tout rapport, toute documentation, toutes correspondances relatives au présent marché doivent être rédigés en français.

7.1 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif – Secrétariat du greffe, 27 rue Félix Guyon – CS 61107-97404
Saint-Denis Cédex. Tel 02 62 92 43 61. Fax 02 62 92 43 62

7.2 Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : 2 mois à compter de la date de la notification du marché.

Règlement des différends :

En cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera celui de Saint Denis de la Réunion.

7-3 Organe chargé des procédures de médiation

Comité consultatif interrégional de Paris

Règlement amiable des litiges

27, rue Miollis-75015 PARIS

Tel : 01 44 42 63 43 Fax : 01 44 42 63 37

7.4 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (Nom et adresse : idem article 7.1)